



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

ANNONÇANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASSES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de Règlement n° 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entreposage

Le projet de règlement prévoit des normes spécifiques à l'usage de mini-entreposage.

Une présentation du projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en raison de la pandémie Covid-19, le conseil a autorisé une consultation écrite pour ce projet de règlement. L'assemblée de consultation est alors remplacée par cette consultation écrite.

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement dans les 15 jours qui suivent le présent avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 17 juin 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.qc.ca